



Droit de passage terrain privé

Par **patrick**, le **06/07/2010** à **18:30**

Bonjour,

Mon voisin a un droit de passage sur un terrain agricole que je ne peux exploiter sur 135m de long et 4 m de large puis-je demander une compensation financière pour ce manque à gagner et quelles sont les démarches à faire pour y prétendre?

Merci d'avance.

Par **amajuris**, le **07/07/2010** à **13:25**

bjr,

tout d'abord relisez le titre établissant la servitude.

en principe une servitude entre 2 fonds peut donner lieu a une indemnisation unique versée lors de l'établissement de la servitude.

en conséquence le propriétaire du fonds dominant (qui profite de la servitude) a indemnisé le propriétaire du fonds servant (celui qui subit la servitude) à l'établissement de la servitude une fois pour toute.

cdt